

FICHE PRATIQUE N°3 TRANSFERT DU PROFIL DE GESTIONNAIRE PRINCIPAL SUR CHORUS PRO

Qui possède le compte de gestionnaire principal ?

- Depuis la note de la DGFiP du 3 mars 2023, le gestionnaire principal doit être l'adjoint gestionnaire
- Il est habilité par la DDFIP sur autorisation du référent académique(RConseil). Avant la note du 3 mars 2023, le gestionnaire principal était le chef d'établissement.
- Il peut :
- Habiliter les nouveaux utilisateurs
- Activer la structure
- Modifier les informations de la structure.
- Les nouveaux adjoints-gestionnaires <u>sans compte académique</u> doivent demander la création d'un compte en écrivant à la référente académique à l'adresse : <u>rconseil@acgrenoble.fr</u>.

En cas de mutation :

Les 3 conditions cumulatives pour transférer le compte du gestionnaire principal sont :



- 1. L'adjoint gestionnaire est nommé
- 2. Il possède un compte chorus pro
- 3. Il a demandé son rattachement à l'établissement

En cas de nécessité, pour assurer la continuité de service, le gestionnaire principal peut transférer son rôle au chef d'établissement ou à une personne du service de gestion / comptabilité parmi la liste des personnels rattaché à la structure. Il sera en charge de :

- 1. Valider le rattachement de l'adjoint gestionnaire nouvellement nommé
- 2. Lui ransférer le profil de gestionnaire principal

Procédure pas à pas :

1° Connexion :

https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/menu/menuIAM.pl

Votre identifiant correspond à la première lettre de votre <u>prénom + nom de famille-xt</u> (Un chiffre est ajouté en cas d'homonymie)

FICHE PRATIQUE N°3 TRANSFERT DU PROFIL DE GESTIONNAIRE PRINCIPAL SUR CHORUS PRO

Authentification				
Saisir la partie gauche (avant l'@) de l'adresse mél ou l'identifiant "-xt" pour les utilisateurs externes :				
Identifiant :	sboubeker-xt			
Mot de passe :	•••••	<u>Mot de passe "-xt" oublié?</u>		
	Connexion			

En cas de perte ou d'expiration de votre mot de passe merci de vous référer à l'annexe 2 « **Perte ou expiration de votre mot de passe** »

2° Cliquez sur l'onglet « organisation » :



3° cliquez sur l'onglet « structure » :

Domaines Organisation



4° tous en bas de la page cliquez sur l'onglet « transférer le gestionnaire principal » :





FICHE PRATIQUE N°3 TRANSFERT DU PROFIL DE GESTIONNAIRE PRINCIPAL SUR CHORUS PRO

5) Sélectionnez dans le menu déroulant « transfert de toutes vos structures vers un seul gestionnaire » et choisissez l'adjoint gestionnaire :

Transférer le Gestionnaire Principal

Changer le gestionnaire principal pour une structure, une sélection de structures ou toutes les structures.

Type de demande *

- Aucun -	*]
	٩	
Aucun		-
Transfert d'une partie de vos structures		
Transfert de toutes vos structures vers un seul gestionnaire		
Transfert de toutes vos structures vers plusieurs gestionnaires		
54 2		
	Soumettre	

En transférant le rôle de gestionnaire principale à l'adjoint gestionnaire, le chef d'établissement :

- conserve son accès à chorus pro en tant qu'utilisateur simple.
- Se connectent toujours via le PIGP sécurisé : <u>https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/menu/menuIAM.pl</u>